

# Séance du 27 Mars 1943.

273

L'an mil neuf cent quarante-trois et le vingt-sept Mars, le Conseil Municipal de la commune de Montréjeau s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger de Lassus, Maire.

Étaient présents : M. M. Bouche, Marréjat B. Adjoint, M<sup>me</sup> Salles, M. M. Birabent, Beyret, Blanchard, Gastu Dorbessan, Giraudon, La dère, Tuissegur.

Absents : M. M. Eychemme, Isnard, Labayle, Vallat D<sup>e</sup> Seilhan, Bondoumet (prisonnier de guerre)

## Objet de la réunion :

- 1<sup>o</sup> Soulte des droits de place (année 1942)
- 2<sup>o</sup> Services communaux d'Elusson (délibération du Bureau de Bienfaisance)
- 3<sup>o</sup> Questions d'électricité (Police)
- 4<sup>o</sup> demandes d'assistance,
- 5<sup>o</sup> hospitalisation dans un orphelinat (fille Laporte)

Secrétaire de séance : M. Achille Castet.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30. Il rend compte aux Membres présents que M. Olympe fondé de pouvoir de M<sup>e</sup> Charpe, concessionnaire des droits des places lui a remis le relevé établi fin Décembre 1942, des recettes de l'année qui vient de s'écouler.

Celles-ci ont donné un chiffre de 67.557 francs 65 cimes donc en excédent de 12.557 francs 65 cimes sur la somme de 55.000 francs.

Le bénéfice réalisé étant à partager par moitié entre la Ville et le Concessionnaire, il revient donc à la Commune la somme de 6728 francs ; celle-ci a été versée entre les mains du Receveur Municipal.

Sur le sujet des droits de place, M. Beyret fait remarquer à M. le Maire que les placiers réclament aux vendeurs la somme de 1<sup>er</sup> au lieu de 0<sup>t</sup>, 25 (tarif du cahier des charges) pour la catégorie "Cançons" figurant au premier alinéa de l'article 3 du dit tarif...

Le Conseil est unanime à reconnaître, en comparant les prix de vente actuels à ceux pratiqués avant guerre, que ces tarifs sont à réviser et à la fin d'année 1943 pour soumettre les nouveaux à la Préfecture.

La Commission des marchés composée de M. M. Marréjat Adjoint, Beyret, Blanchard, Tuissegur et Vallat, est chargée d'établir un rapport dont communication sera donnée à la prochaine réunion du Conseil.

## Fermage des terrains communaux

Dans la séance du 4 Mars 1943, la Commission du B. de Bienfaisance a pris une délibération en vue d'augmenter les prix des fermages des terrains communaux situés à Elusson, loués en 1930 moyennant une somme globale annuelle de 330 francs. - Après entente avec les tenants, il a été établi un avenant de location portant le prix du fermage pour l'année 1943 à la somme globale de 1040 francs. - Il reste entendu que ce prix pourra

être révisé tous les ans, pour chacune des parties en cause, sous réserve d'en préférer l'autre, avant le 31 Octobre, pour l'année suivante.

(Après avoir entendu lecture de cette délibération, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité de ses membres présents.

Police d'abonnement au gaz

M. le Maire donne ensuite lecture des articles contenus dans la nouvelle police d'abonnement que la Société "Gaz et Electricité des Pyrénées" soumettra, à l'avenir, à ses Abonnés. ... Après examen des textes présentés, le Conseil Municipal estime qu'ils ne modifient en rien les droits des abonnés. ... La plupart de ces articles sont, du reste, conformes aux conditions du cahier des charges. ... En conséquence, il est convenu qu'une copie double de cette police sera jointe à la délibération approuvée par le Conseil Municipal.

Vu et approuvé  
Bourlons, le 8 mai 1943  
P. le Préfet: le Secrétaire Général  
Illisible: signé.

Demandes d'assistance

Le Conseil Municipal se réunit en séance secrète pour examiner les demandes d'assistance suivantes.

- Assistance médicale gratuite: M. Labatut François
- Assistance aux tuberculeux: Laporte Prosper, Maylin Arlette
- Assistance médicale complim<sup>te</sup>: Luclos Irène (femme enceinte, assuré sociale, indigente)

Toutes ces demandes reçoivent un avis favorable...  
Avis favorable est aussi donné par le Conseil à une demande de placement, dans un hospice de la région de la jeune Ellice Laporte, présentée par Madame Morel, assistance sociale.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures H.E.

Puyssigues  
 M. Morel  
 J. P. Halley  
 R. B...  
 M. Castet  
 M. Girard  
 M. Roger de la...  
 M. ...